



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du vendredi 24 mai 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports :

Volet « Délibérations du Bureau » : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2

Volet « Préparation du Conseil » : 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 4.1, 4.2, 4.3

Volet « Débats » : présentations n°1, 2 et 3

La séance est ouverte à 17h15 et levée à 21h20.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Jean-Yves PRALON, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'à la présentation n°2 du volet « Débats »), M. Yves GUYEN (à partir du volet « Préparation Conseil »), M. Marcel FELT (jusqu'à la présentation n°2 du volet « Débats »), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR (à partir du volet « Préparation du Conseil »), M. Claude PREIONI, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ (jusqu'à la présentation n°2 du Volet « Débats »), M. Alain BLESSEMAILLE (jusqu'à la présentation n°2 du volet « Débats »), Mme Françoise PRESSE.

Etaient absents : M. Nicolas GUILLEMET, M. Raymond REYLE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Annie MENETRIER, M. Bernard GAVIGNET, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote (volet « Délibérations du Bureau ») :

Mandants : JP. DILLSCHNEIDER

Mandataires : P. CONTOZ

Délibération n°2013/002128

Rapport n°3.2 - Concours Talents des Cités - Financement 2013

Concours Talents des Cités - Financement 2013

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017	Montant BP 2013 (enveloppe globale) : 90 000 €
« Très Petites Entreprises »	Montant de l'opération : 2 000 €

Résumé :

Le présent rapport porte sur l'organisation de la 8^{ème} édition locale du Concours Talents des Cités et la participation financière du Grand Besançon dans l'organisation de cet événement. A ce titre, il est proposé de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € à l'Association ensemble pour aGir et Entreprendre (BGE) Franche-Comté, organisatrice de ce concours, dans le cadre du programme 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

I. Présentation du Concours National

Le concours a été créé en 2002, à l'initiative du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement et de la Délégation Interministérielle à la Ville. Il est co-organisé par le Sénat, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et le Réseau National BGE avec plusieurs groupes privés comme le Groupe Caisse d'Epargne, SUEZ, la Fondation VINCI, la Fondation RATP, SFR...

A/ Objectifs

Valoriser les jeunes entrepreneurs des quartiers et leur esprit d'initiative, favoriser la cohésion sociale, la citoyenneté et l'insertion professionnelle des personnes en difficulté.

B/ Public cible

Catégorie Emergence :

- avoir un projet de création d'entreprise ou d'activité et souhaiter développer le projet dans un quartier prioritaire de la politique de la ville,
- faire valider le projet par une structure d'accompagnement à la création d'entreprise,

Catégorie Création :

- avoir créé une entreprise ou une association dans un quartier prioritaire de la politique de la ville,
- avoir besoin d'un soutien, souhaiter témoigner de son parcours et aider d'autres jeunes à prendre des initiatives en lien avec les acteurs économiques locaux,

C/ Nombre de bénéficiaires en 2012

38 lauréats au total (Catégorie Emergence et Création et onze lauréats nationaux). Les anciens lauréats sont devenus « Ambassadeurs de la réussite » : ils aident et encouragent, à leur tour, d'autres jeunes à prendre des initiatives en lien avec les acteurs économiques locaux.

D/ Dotations financières

Catégorie Création :	Lauréat régional : 3 000 €	Lauréat national : 7 000 €
Catégorie Emergence :	Lauréat régional : 1 500 €	Lauréat national : 7 000 €

E/ Organisation

Le réseau des BGE assure la mise en œuvre du concours : transmission de l'information pour trouver des candidats, aide à la rédaction du dossier de participation, constitution du jury et diffusion des résultats. Les lauréats du concours Talents des Cités reçoivent leur dotation lors d'une grande manifestation organisée au Sénat.

II. Présentation du Concours Local Talents des Cités

Depuis 2006, à l'initiative du Bureau ZFU et du service d'amorçage des projets, une déclinaison locale du concours national a été mise en place.

Les critères d'éligibilité sont les mêmes que ceux retenus au niveau national, de manière à ce que les lauréats locaux puissent concourir au niveau régional et national : avoir un projet de création d'entreprise ou d'activité et souhaiter développer le projet dans un quartier prioritaire de la politique de la ville à savoir Planoise, Grette-Butte, Clairs-Soleils, Montrapon-Fontaine Ecu, Orchamps-Palente et depuis 2007 Battant-Madeleine et Cité Amitié.

Les lauréats du concours local 2012 sont :

- catégorie « Création » :

MM. Mohamed DJEBAÏLI et Naïme BEKRAR	SARL Planète Food	Restauration intergénérationnel, unique lieu de vie convivial et contemporain pour les habitants du quartier de Planoise, 24-26 avenue du Parc	dotation de 2 500 €
Mme Blessing UZIMA	Entreprise Karibu	Coiffure et tresses africaines et petite épicerie, 19 rue d'Arènes	dotation de 2 000 €
M. Yann PAGEAUT	Entreprise Skizopsycho Tatoo	Tatouage et Piercing, 59 rue d'Arènes	dotation de 1 500 €

- catégorie « Emergence » :

MM. Arnaud TATTU, Thomas THURIES, Louis ROUGEOT	ZUBAK	Création et commercialisation de sacs, trousse, pochette à basse de recyclage : chambre à air, ceinture de sécurité...), Quartier Planoise	dotation de 900 €
M. Maxime VUILLEMIN	Olisseo	Service de comité d'entreprise pour les PME de moins de 50 salariés, Quartier de Planoise	dotation de 700 €

Le bureau ZFU/SAP assure la mise en œuvre du concours. Il relaie l'information pour la recherche des candidats et des partenaires financiers locaux, aide à la rédaction du dossier de participation, assure la constitution du jury et la diffusion des résultats. Les lauréats du concours Talents des Cités reçoivent leur dotation lors d'une cérémonie de remise des prix à l'Hôtel de Ville de Besançon.

Le Concours local Talents des Cités entre dans les objectifs de la politique du Grand Besançon d'accompagner et de soutenir l'émergence de nouveaux projets sur son territoire, en récompensant des femmes et des hommes qui ont créé leur entreprise ou leur association. Le Concours Talents des Cités consacre la qualité de leur parcours personnel et professionnel, leur créativité et leur pugnacité à entreprendre dans des quartiers difficiles dont on ne retient trop souvent qu'une image négative.

En 2012, le Grand Besançon a pu se réjouir de voir la société Planète Food récompensée en qualité de lauréat régional, puis de lauréat national (dans la catégorie création). La remise de prix a eu lieu au Sénat le 20 octobre 2012 en présence de Monsieur Jean-Pierre Bel, Président du Sénat et de Monsieur François Lamy, Ministre délégué chargé de la Ville.

Budget
Concours Local TALENTS DES CITES 2013

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Frais d'organisation :	1 700 €	Société Générale	1 000 €
Déplacement, missions réception, communication	1 500 €	Grand Besançon	2 000 €
Dotations versées aux lauréats	9 000 €	EDF	1 000 €
		Ville de Besançon	2 000 €
		Etat - Préfecture du Doubs	1 000 €
		Caisse des Dépôts	2 500 €
		Crystal Evènement	1 000 €
		Façades Bisontines	1 000 €
		Antennes PEPIOT	700 €
TOTAL	12 200 €	TOTAL	12 200 €

MM. FELT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € à l'Association BGE Franche-Comté, pour l'organisation de l'édition locale 2013 du Concours Talents des Cités.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 04 JUIN 2013